

Annexe 15

Guide de gestion des séjours et voyages



Document destiné
aux structures titulaires de l'Extension de l'Immatriculation
Tourisme (EIT) et
à celles en Uilisation de l'Extention de l'Immatriculation Tourisme
(UEIT)

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 1 sur 56



SOMMAIRE

1 - Comment accéder au site de la gestion fédérale ?	5
2 - Codes à utiliser pour se connecter au site de gestion	6
3 - Mise à jour de la base de données	7
3.1 - Coordonnées des "Responsables tourisme" et/ou "Correspondants tou- risme - Gestionnaires de voyages"	7
3.2 - Attribuer les responsabilités aux membres "Responsables tourisme" et "Correspondants tourisme - Gestionnaires de voyages"	13
3.3 - Renseigner le montant de la contribution UEIT	17
3.4 - Attribution et retrait de l'UEIT par le Comité	18
4 - Saisie d'un voyage	24
4.1 - Les délais à respecter pour saisir un voyage	24
 4.2 - La saisie des informations du voyage par une structure en EIT, comité ou association 	25
4.3 - La saisie des informations du voyage par une structure en UEIT	34
5 - Modifier le descriptif d'un voyage	44
5.1 - Date limite pour modifier le descriptif d'un voyage	44
5.2 - Éléments ne pouvant pas être modifiés	44
5.3 - Mode opératoire pour modifier le descriptif d'un voyage	45
6 - Annuler un voyage	47
6.1 - Voyage pour lequel aucun participant n'a été saisi	47
6.2 - Voyage pour lequel des participants sont déjà inscrits et saisis	48
7 - Renouveler un voyage	49
8 - Saisie des participants au voyage	50
8.1 - Quand saisir les participants ?	50
8.2 - Quelles sont les personnes autorisées à inscrire les participants ?	50
8.3 - Mode opératoire	50
8.4 - Anomalie de saisie pour un participant qui ne possède pas de licence avec assurance	55
9 - Modifier les participants	56
9.1 - Préambule	56
9.2 - Mode opératoire	56
10 - Annuler un participant	61
11 - Le rapport de voyage	63
11.1 - Consulter le rapport de voyage	63
11.2 - Exporter les informations contenues dans le rapport de voyage	63

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 2 sur 56



Pour toute correspondance, quel qu'en soit le motif et/ou l'objet, une seule adresse :

veuillez-vous adresser au Responsable Tourisme de votre Comité

TRÈS IMPORTANT

N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos séjours et voyages et pour inscrire vos participants.

Un imprévu peut vous mettre dans l'impossibilité de respecter les délais de saisie mentionnés dans ce guide.

Si cette situation venait à se produire, votre séjour et voyage ne pourrait bénéficier de l'Extention de l'Immatriculation Tourisme

NB: Certaines des copies d'écran qui figurent dans ce guide proviennent du site de test du siège. Il se peut donc qu'il y ait de légères différences entre ce qui apparait sur votre écran et ce qui figure dans ce guide (entre autres les boutons "consultation" et "gestion").

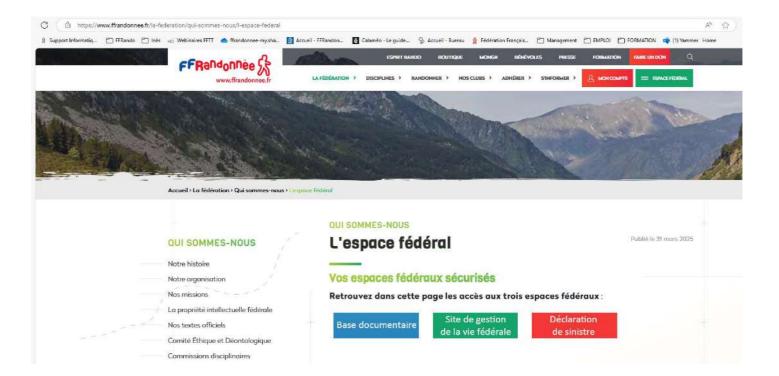
Merci de bien vouloir nous en excuser.

Annexe 15 MAJ 07/2025



1 - COMMENT ACCÉDER AU SITE DE LA GESTION FÉDÉRALE ?

- a) Sur le site internet :www.ffrandonnee.fr
- b) Cliquez sur le bouton vert à droite : Espace fédéral puis sur « Site de gestion de la vie fédérale » en vert



▶ La page de connexion au «Site de gestion fédérale» s'affiche :



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 5 sur 56



2 - CODES À UTILISER POUR SE CONNECTER AU SITE DE GESTION

Saisir son numéro de licence au niveau du "N° d'identifiant" Saisir le mot de passe. Si vous n'avez pas le mot de passe cliquez sur « mot de passe oublié ».



3 - MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES



Les mises à jour décrites ci-après sont à effectuer <u>obligatoirement avant</u> la saisie du premier voyage

La saisie de la mise à jour de ces éléments est primordiale (numéro de téléphone, etc.). Une adresse courriel (ou mail) valide est obligatoire!

Cette mise à jour peut être effectuée par l'adhérent lui-même.

3.1 - Coordonnées des "Responsables tourisme" et/ou des "Correspondants tourisme"

3.1.1- Mise à jour effectuée par l'adhérent

Saisir son numéro de licence au niveau du "numéro d'identifiant" Saisir son mot de passe figurant sur la lettre, support de le licence.

vous accédez à l'espace membre



a) Cliquer sur "Gestion", le bouton de droite, ...

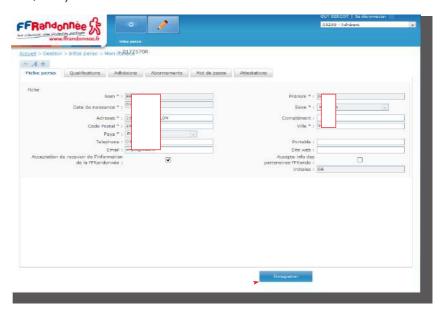


► La rubrique "Info perso" s'affiche

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 7 sur 56



- b) Positionner le curseur sur "Info perso" puis sur "Mon compte", rubrique qui s'affiche sous "Info perso", et cliquer.
- ▶ La page contenant les informations personnelles de l'adhérent s'affiche.
- c) Vous avez la main pour modifier, si besoin, vos informations personnelles (adresse, télé- phone, Email, etc.)



- d) Cliquer sur "Enregistrer" pour valider la saisie, si nécessaire.
- ▶ Un message de confirmation s'affiche, le fermer en cliquant sur la croix.



3.1.2- Mise à jour effectuée par un membre de la structure qui possède des droits de gestion.

Saisir le code de gestion de la structure, Saisir le mot de passe de la structure,

- ► Vous accéder à l'espace de la structure.
- a) Se mettre en mode "gestion" en cliquant sur le bouton de droite

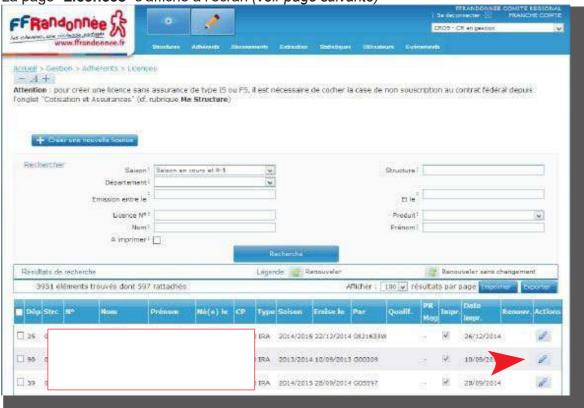


Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 8 sur 56

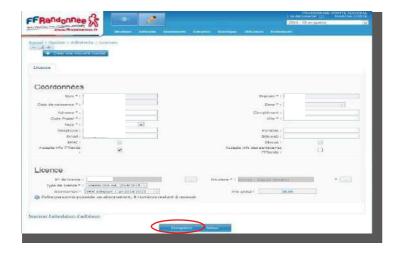


b) Se positionner sur la rubrique "Adhérents" et cliquer en dessous sur "licences"

► La page "Licences" s'affiche à l'écran (voir page suivante)



- c) Cliquer sur le crayon situé sur la ligne du licencié concerné par la mise à jour
- ▶ la page contenant les coordonnées du licencié s'affiche
- d) Vous pouvez modifier et/ou compléter les informations personnelles du licencié.
- e) Valider votre saisie en cliquant sur "enregistrer"
- ▶ Un message de confirmation s'affiche :

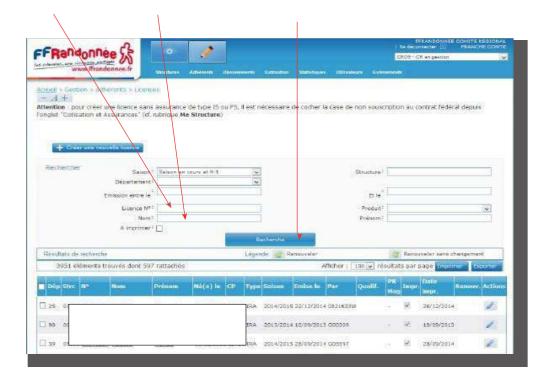






NB:

Il est aussi possible de rechercher le licencié par son numéro de licence ou par son nom. Lorsque la page "Licences" s'affiche, il convient de renseigner le numéro de licence <u>OU</u> le nom puis cliquer sur "Rechercher"



Une ligne avec les coordonnées du licencié s'affiche en bas du tableau



Suivre la séquence de c) jusqu'à e) aux pages 10 et 11.

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 10 sur 56



3.2 - Attribuer les responsabilités aux membres "Responsable tourisme" et "Correspondant tourisme - Gestionnaire de voyages"

Cette mise à jour est à effectuer par les structures en **EIT** et celles en **UEIT**. Elle se fait par les membres qui ont des codes de gestion de la structure. (membres du Bureau de la structure et utilisateur en Gestion)



Le "Responsable tourisme" et le "Correspondant tourisme - Gestionnaire de voyages" doivent posséder obligatoirement une adresse courriel, ou mail, valide.

Celle-ci doit être renseignée au niveau de leurs informations personnelles.

3.2.1- Définitions:

Responsable tourisme :

Le "Responsable tourisme" est un licencié qui a effectué une formation "Séjours et voyages" sur 2 jours, avec la participation des formateurs du national, lui attribuant la compétence en matière d'organisation de séjours et voyages, et ce, dans le respect de la règlementation en vigueur. Il est désigné par le responsable de sa structure.

Correspondant tourisme - Gestionnaire de voyages :

Le "Correspondant tourisme - Gestionnaire de voyages" est un licencié qui a suivi une information "Séjours et voyages" dispensée localement avec la participation, en règle générale, d'un formateur du national et ce, sur une journée. Il est désigné par le responsable de sa structure.

3.2.2- Rôles:

Responsable tourisme:

Au sein d'un comité : il valide, sur demande du responsable du comité, les séjours et voyages coorganisés avec les structures en UEIT

Au sein d'une structure, association ou comité, en EIT : il enregistre et valide les séjours et voyages de sa structure.

Correspondant tourisme - Gestionnaire de voyages :

Au sein d'une structure en EIT : il assiste le Responsable tourisme et procède à la saisie des séjours et voyages.

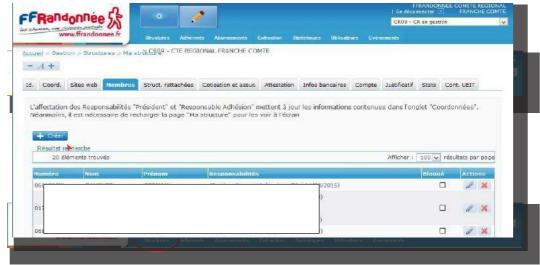
Au sein d'une structure en UEIT : il enregistre les séjours et voyages de sa structure. C'est l'interlocuteur du Responsable tourisme du Comité co organisateur. Il est le garant du res- pect de la loi et des procédures internes.

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 11 sur 56



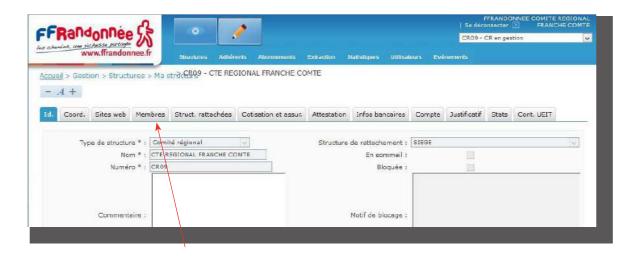
Mode opératoire

a) Un membre qui a les droits de gestion de la structure se connecte et sélectionne à droite son rôle sur



la structure.

- b) Se mettre en mode "Gestion" en cliquant sur l'icône de droite
- Les menus disponibles s'affichent,
- c) Cliquer sur le menu "Structures", puis sur la rubrique "Ma structure"
- ► La page "Ma structure" s'ouvre :



► Cliquer sur l'onglet "Membres"

La liste des membres ayant déjà une responsabilité s'affiche :

À ce stade, deux possibilités :

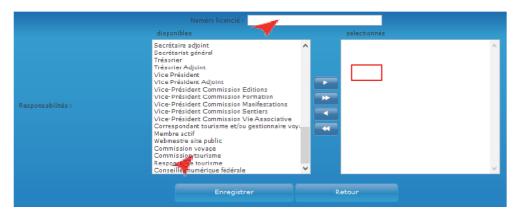
1) le membre à qui la responsabilité doit être attribuée ne figure pas dans la liste des membres :

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 12 sur 56



a) Cliquer sur le bouton "+ Créer"

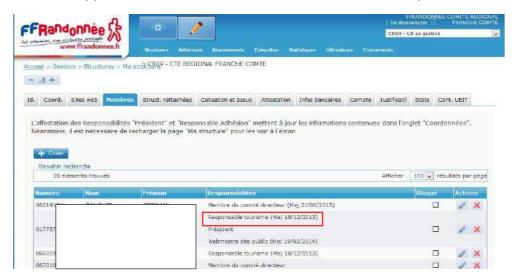
▶ une extension s'affiche en bas de page :



- b) Saisir le n° de licence de l'adhérent dans le cadre réservé à cet effet,
- c) Sélectionner la **responsabilité** à attribuer (éventuellement se servir de l'ascenseur à droite pour faire défiler la liste des responsabilités proposées).
- d) Faire passer cette responsabilité dans le cadre de droite en cliquant sur la flèche bleue
- e) La responsabilité sélectionnée s'est positionnée dans le cadre à droite.



- f) Cliquer sur "Enregistrer"
- Le membre apparait désormais dans la liste avec sa nouvelle responsabilité.

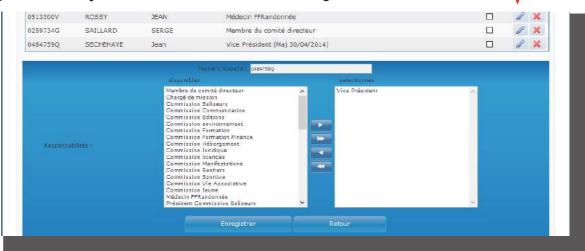


Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 13 sur 56



2) Le membre à qui l'on souhaite attribuer une nouvelle responsabilité figure déjà dans la liste des membres

a) Cliquer sur le **crayon** situé à l'extrémité droite de sa ligne :



Reproduire les opérations du 1- c) au 1- e), ci-dessus.

3.3- Renseigner le montant de la contribution UEIT

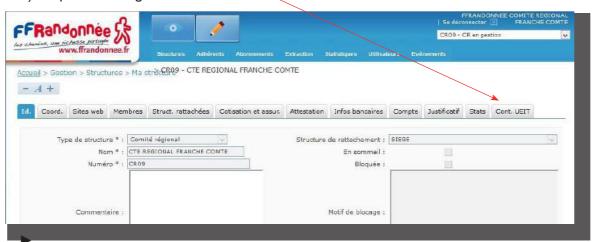


Ne concerne que les comités bénéficiaires de l'EIT.

ATTENTION, il n'est pas possible de revenir sur le montant de la contribution en cours de saison.

Suivre la procédure décrite précédemment aux 4.2.3 a), b) et c)

d) Cliquer sur l'onglet "Cont. UEIT"

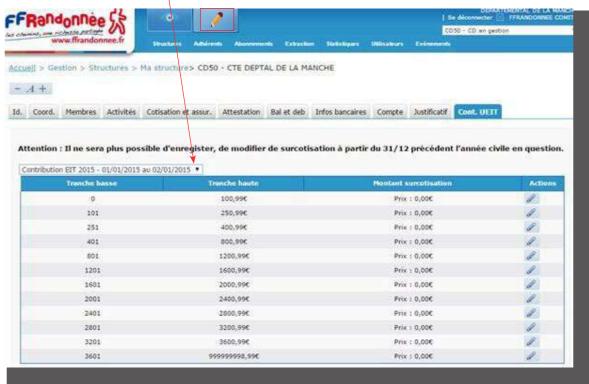


▶ La page des différentes tranches de coût de voyage s'affiche

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 14 sur 56



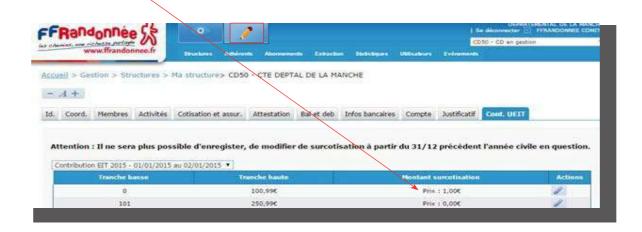
e) Positionner l'ascenseur sur l'exercice à actualiser



- f) Cliquer sur le bouton "Modifier" (crayon) à l'extrémité de la tranche à modifier
- ▶ Une extension se rapportant à la tranche sélectionnée apparait en bas de page



- g) Saisir le montant de la contribution UEIT _
- h) Cliquer sur "Enregistrer"
- ▶ Le montant de la contribution se rapportant à la tranche sélectionnée est enregistré.



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 15 sur 56



i) Répéter la même opération pour chaque tranche de coût de séjour.

3.4- Attribution et retrait de l'UEIT par le comité

ATTENTION:

1- Quand le Comité régional et le Comité départemental sont bénéficiaires de l'EIT, seul le Comité départemental peut attribuer l'UEIT à une association de son département.

2- Le Comité départemental ne peut pas attribuer l'UEIT à son Comité régional.

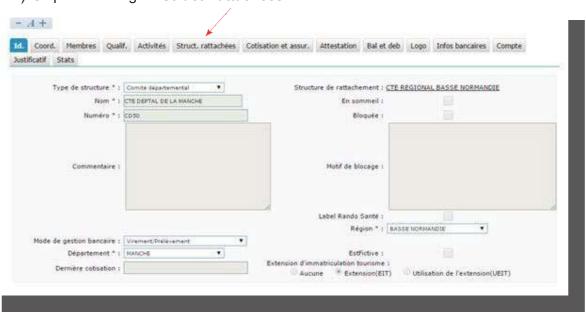
3.4.1 Attribution de l'Utilisation de l'Extention de l'Immatriculation Tourisme (UEIT) par le Comité

Cette opération peut être effectuée par :

- · Le détenteur des codes d'accès à la "Gestion" du comité,
- Le Responsable tourisme du comité,
- Exceptionnellement, ce peut être un Correspondant tourisme Gestionnaire de voyages.
- Suivre la procédure décrite précédemment aux 4.2.3 a), b) et c).
 - b) Sélectionner le menu "**Structures**" puis cliquer sur "**Rechercher une structure**" qui apparait sous le menu "Structures"



- ► La page "Strutures" du comité s'affiche.
- c) Cliquer sur l'onglet "Struct. rattachées"



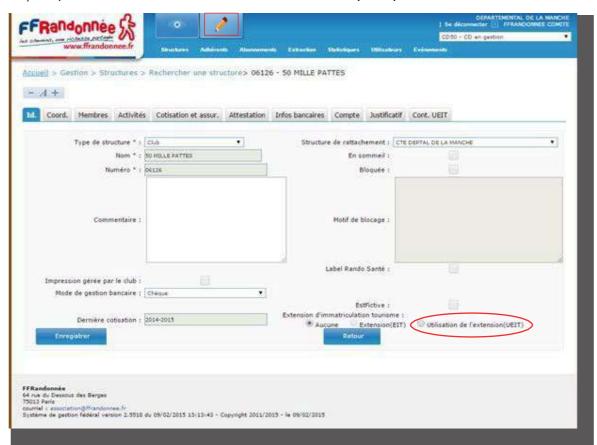
▶ Les structures rattachées s'affichent à l'écran

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 16 sur 56





- d) Cliquer sur la structure concernée par l'attribution de l'UEIT
- e)La page "Coordonnées" de la structure sélectionnée s'affiche à l'écran
- f) Cliquer sur le bouton "Utilisation de l'extension (UEIT)"



▶ Le bouton "Utilisation de l'extension (UEIT)" passe de la couleur blanche à la cou-leur bleue :

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 17 sur 56





- ► Cliquer sur "Enregistrer"
- ▶ Un message demandant la confirmation de l'attribution de l'UEIT s'affiche



- g) Cliquer sur "OK" pour confirmer.
- ▶ Le message de confirmation de l'enregistrement s'affiche



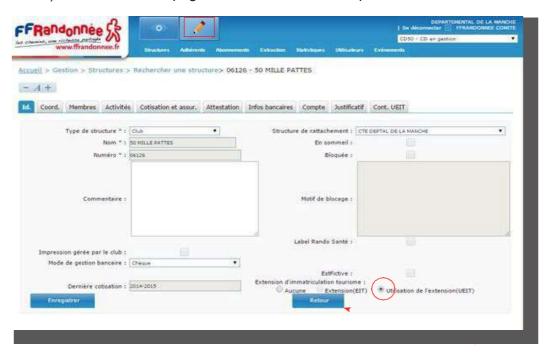
h) Cliquer sur "OK"

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 18 sur 56

... \$

▶ Le bénéfice de "l'**Utilisation de l'extension (UEIT)**" est désormais renseigné pour cette structure.

i) Pour revenir à la page d'accueil du comité, cliquer sur le bouton "Retour."



3.4.2 Retrait de l'UEIT



Si vous décidez de retirer l'UEIT à une structure, après dénonciation de la convention de co-organisation, il vous faut d'abord annuler les voyages futurs déjà saisis par cette association (voir chapitre 7, pages 47 et 48)

- a) Ouvrir la page "Coordonnées" de la structure concernée par le retrait de l'UEIT (voir pages 19 et 20)
- b) Décocher le bouton "Utilisation de l'extension (UEIT)"
- ► Le bouton "Utilisation de l'extension (UEIT)" passe au blanc et celui de "Au- cune" devient bleu



c) Cliquer sur "Enregistrer"



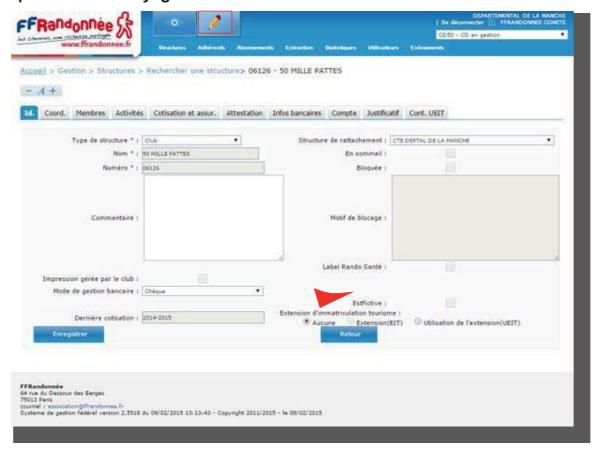
▶ Un message de confirmation du retrait de l'UEIT s'affiche, cliquer sur "**OK**"



► L'enregistrement est confitmé ; cliquer sur "OK"



▶ Le bouton bleu est désormais positionné sur "Aucune" et la structure ne peut plus saisir de voyages.



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 20 sur 56



4 - SAISIE D'UN VOYAGE

4.1- Les délais à respecter pour saisir un voyage

Pour une structure en EIT



Le voyage doit être crée en ligne avant toute diffusion aux participants. (plusieurs mois avant le départ et avant de procéder aux inscriptions. Dans les 15 jours qui précèdent le début du séjour, cette création ne sera plus possible et le séjour ne pourra pas être organisé dans le cadre de l'EIT.

Pour une structure en UEIT



Le voyage doit être saisi dans un délai permettant au responsable tourisme du comité, de le valider au plus tard 15 jours avant le départ.

Passé ce délai, le voyage ne sera pas pris en compte au titre de l'immatriculation tourisme.

fortement recommandé

II est

de saisir les voyages plusieurs mois avant le départ, notamment pour les structures en UEIT qui doivent faire valider leur(s) voyage(s) par le Comité co-organisateur, préalable incontournable pour pouvoir saisir les participants.

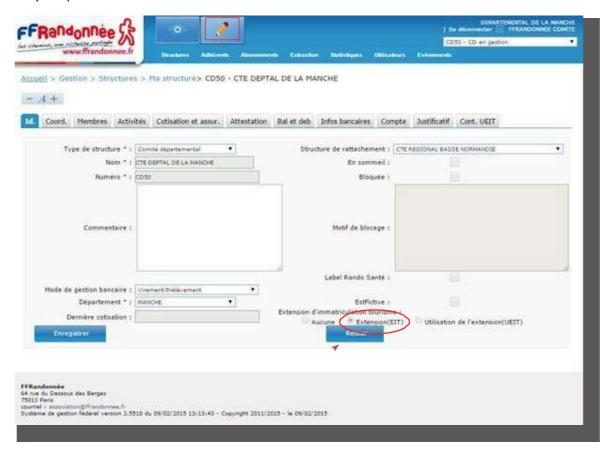
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 21 sur 56



4.2- La saisie des informations du voyage par une structure en EIT, comité ou association

Se connecter à la page "Ma structure" (voir page 14 - rubriques 4.2.3 a), b) et c))

- 4.2.1 Vérifications à effectuer lors de la première saisie :
- a) La présence de l'EIT:



Si le bouton **"Extension (EIT)**" n'est pas de couleur bleue, l'EIT n'a pas été actualisée pour votre structure. Dans ce cas, il faut interroger le siège fédéral grâce à l'adresse : **tourisme@ffrandonnee.fr**

b) La présence d'un membre de la structure ayant la qualité de **"Responsable tourisme"**. Cette mise à jour est à effectuer par votre structure (voir pages 13 à 16)

4.2.2 Comment accéder à la page "Descriptif d'un voyage" ?

a) Cliquer sur le menu "Évènements", puis sur la rubrique "Gestion des voyages" qui s'inscrit au-dessous.



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 22 sur 56



- ► La page "Gestion des voyages" s'affiche
- b) Cliquer sur le bouton "+ Créer"

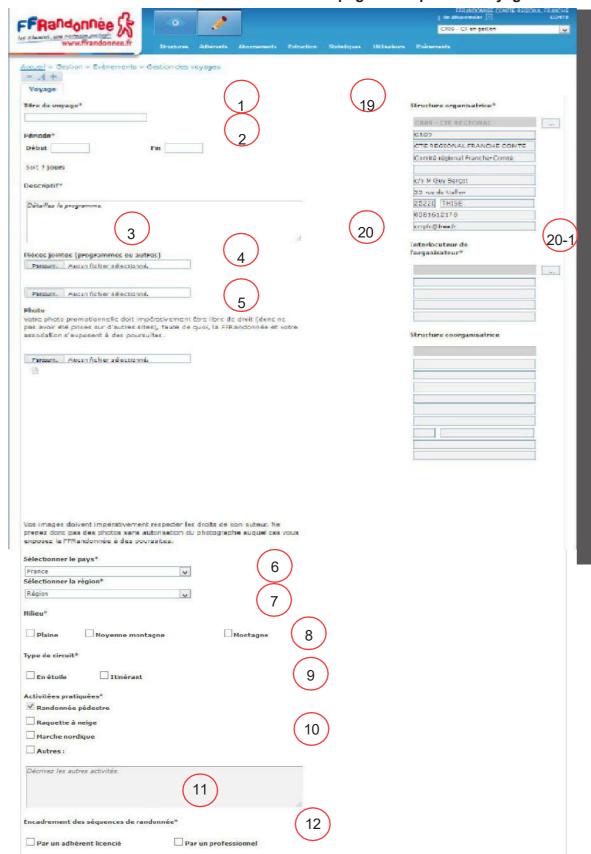


► La page "Descriptif du voyage" s'affiche

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 23 sur 56

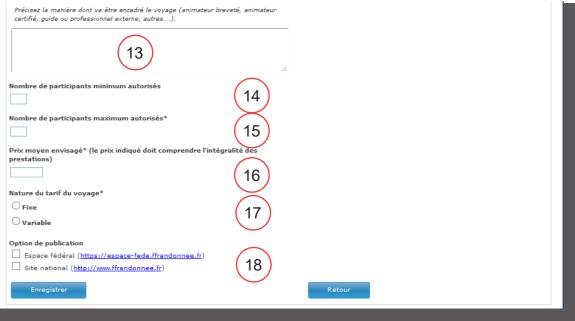


4.2.3 - Les informations à saisir sur la page descriptive du voyage



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 24 sur 56





- 1 Le titre du voyage
- 2 La période : saisir les dates de début et de fin du voyage.

 La durée du voyage s'affichera automatiquement après la saisie de la date de fin du voyage.

Pour les voyages de plus d'un mois, le message d'avertissement ci-dessous, lié à l'assurance assistance voyageur, s'affichera :



- 3 **Le descriptif** : apporter les informations nécessaires dans le cadre placé sous "Descriptif"
- Les pièces jointes : cliquer sur "Choisissez un fichier" afin de joindre les documents souhaités. Ces documents pourront être consultés par les per

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 25 sur 56



sonnes autorisées (titulaires des codes de gestion de la structure, responsable tourisme, correspondant tourisme - gestionnaire de voyages).

Photo: vous pouvez joindre une photo. Non obligatoire sauf si vous souhaitez que votre séjour soir publié sur le site national de la FFRandonnée (voir rubrique 18 ciaprès)



ATTENTION

Votre photo promotionnelle doit impérativement être libre de droit (donc ne pas avoir été copiée à partir d'autres sites), faute de quoi, la FFrandonnée et votre structure s'exposent à des poursuites.

6 **Sélectionner le pays** : sélectionner avec l'ascenseur le pays du voyage. Si plusieurs pays sont traversés, choisir celui le plus éloigné.



Le pays ne peut plus être modifié après l'enregistrement du séjour.

Pour les voyages hors Union Européenne, le message d'avertissement ci- dessous s'affichera :



- 7 **Sélectionner la région** : sélectionner avec l'ascenseur la région pour les voyages organisés en France.
 Ce cadre disparait lorsque le voyage se déroule dans un pays étranger.
- Milieu : cocher la, ou les, case(s) concernée(s) : plaine, moyenne montagne et/ou montagne
- 9 Type de circuit : cocher "En étoile" ou "Itinérant"
- Activités pratiquées : cocher la, ou les, case(s) concernée(s) (la case Randonnée pédestre ne peut pas être décochée)
- Décrivez les autres activités : si la case "Autres" au-dessus (rubrique 10) est cochée, décrire dans ce cadre, les autres activités pratiquées.
- Encadrement des séquences de randonnée : cocher la, ou les, case(s) concernée(s)

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 26 sur 56



- Préciser dans ce cadre, par qui seront encadrées les randonnées effectuées au cours du voyage.
- Nombre de participants minimum autorisé : saisir ce nombre
- Nombre de participants maximum autorisé : saisir ce nombre
- Prix moyen envisagé : saisir le prix du voyage, hors suppléments mention- nés sur la notice d'information.

Le prix du voyage saisi à cette rubrique ne peut plus être modifié après l'enregistrement du séjour.

Par contre, le prix du voyage saisi au niveau de chaque participant peut être modifié jusqu'à J-1 du départ (voir chapitre 9, page 56)

(17) Nature du tarif du voyage :

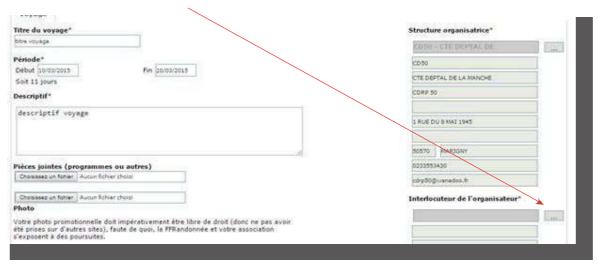
a) **Fixe**: cocher cette case quand il n'y a pas de supplément (tel que "supplément chambre individuelle") prévu pour le voyage.

Il vous sera néamoins possible de modifier le prix pour certains participants à qui vous faites éventuellement bénéficier d'un tarif dit "préférentiel" et ce, en corrigeant les éléments qui figurent au niveau du cadre "inscription d'un participant" ('voir chapitre 9, page 56).

- b) **Variable**: cocher cette case quand le participant a la possibilité d'opter pour des suppléments proposés dans la notice d'information préalable (ex : supplément pour chambre individuelle). Vous ajusterez le prix du voyage du participant ayant opté pour un supplément en corrigeant le prix qui figure au niveau du cadre "inscription d'un participant" (voir chapitre 9, page 56).
- Option de publication : à cocher si vous souhaitez que le voyage soit publié sur le site de la FFRandonnée.
 - a) **Espace fédéral** : option non active pour le moment
 - b) **Site national** : si vous souhaitez que votre séjour soit consultable par tous à partir de la page d'accueil du site de la FFRandonnée (rubrique Actus / voyages fédéraux). Dans ce cas, une photo doit obligatoirement être jointe au descriptif du séjour.
- (19) Structure organisatrice : ses coordonnées s'affichent automatiquement
- Interlocuteur de l'organisateur : il s'agit du Responsable tourisme pour une struture en EIT. Pour une structure en UEIT, c'est en général un Correspon- dant tourisme Gestionnaire de voyages. Ces personnes sont désignées par le responsable de la structure.
- 20-1) Pour afficher le nom de l'interlocuteur de l'organisateur,
 - a) cliquer sur l'œil situé sous "Interlocuteur de l'organisteur"

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 27 sur 56





▶ La fenêtre ci-dessous s'affiche



- b) cliquer sur la **coche verte** du Responsable tourisme (ou du Correspondant tourisme gestionnaire de voyages pour une structure en UEIT) désigné pour le séjour ou voyage
- ▶ L'interlocuteur de l'organisateur figure dans le descriptif du séjour.



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 28 sur 56



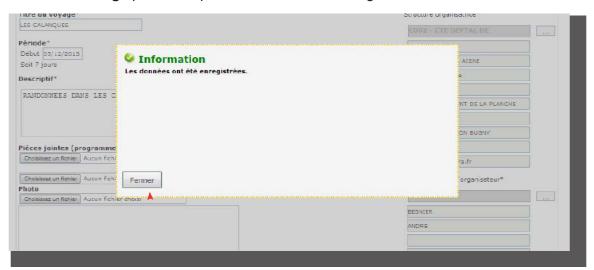
4.2.4 - Enregistrement et validation du voyage pour une structure en EIT

(pour une structure en UEIT, se reporter chapitre 5-3, pages 34 à 43)

a) Cliquer sur "enregistrer" en bas de la page descriptive du voyage



▶ un message précisant que les données sont enregistrées s'affiche



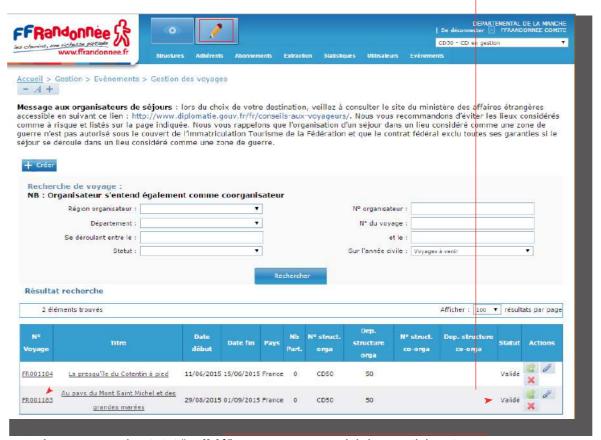
- b) Cliquer sur "fermer"
- ▶ la page descriptif s'affiche à nouveau
- c) Cliquer sur "retour"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 29 sur 56



▶ La page d'accueil "Voyages" s'affiche à l'écran et le voyage qui vient d'être saisi s'ajoute à la liste des voyages de la structure. Un numéro de voyage est attribué automatiquement par le système de gestion.



▶ Le voyage a le statut "**validé**" ; vous pouvez saisir les participants.

4.2.5 - Communication de l'information concernant la création d'un voyage

Après validation du voyage, un mail (ou courriel) d'information est adressé automatiquement :

- à la structure,
- au Président de la structure,
- au responsable tourisme
- au correspondant tourisme gestionnaire de voyages (si cette responsabilité a été attribuée à un membre de la structure).

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 30 sur 56

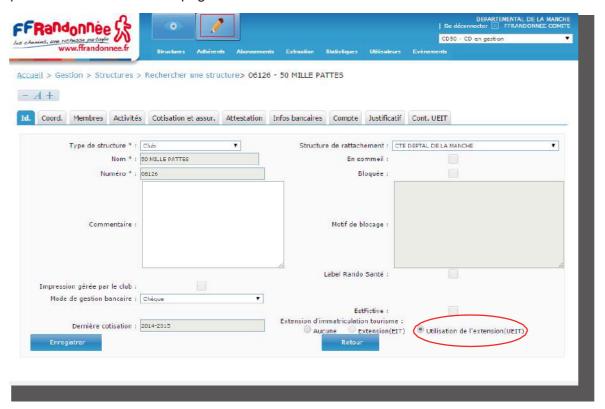


4.3 La saisie des informations du voyage par une structure en UEIT

Se connecter au SGVF puis se rendre à la page "**Ma structure**" (voir page 14 - rubriques 4.2.3 a), b) et c)).

4.3.1 Vérifications à effectuer lors de la première saisie

a) La présence de "UEIT" sur la page d'accueil de la structure





Si le bouton "Utilisation de l'extension (UEIT)" n'est pas de "cou- leur bleue", cela signifie que l'UEIT n'a pas été attribuée pour votre structure. Dans ce cas, interroger votre Comité (structure co organisatrice, titulaire de l'EIT).

b) La présence d'une responsabilité de "Correspondant tourisme - gestionnaire de voyages" au niveau de la liste des membres de votre structure.

Cette mise à jour vous incombe (voir chapitre 4.2, pages 13 à 16)

4.3.2 Comment accéder à la page "descriptif" d'un nouveau voyage ?

Suivre la procédure décrite pour une structure en EIT (chapitre 5.2, pages 26 et suivantes)

► Lorsque la page "descriptif du voyage" s'affiche, vous noterez l'affiche d'une nouvelle rubrique : "Structure coorganisatrice".

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 31 sur 56





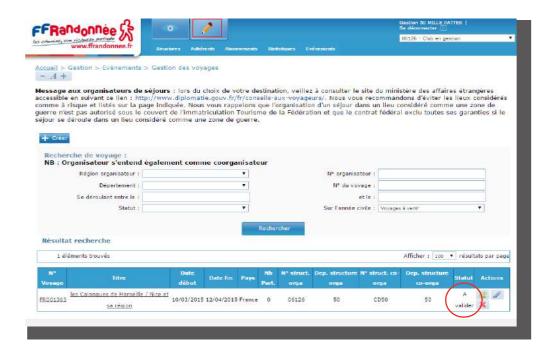
4.3.3 Informations à saisir sur la page "descriptif du voyage"

Vous reportez au chapitre 5.2.3, pages 27 à 31.

4.3.4 Enregistrement du voyage

Vous reportez au chapitre 5.2.4, pages 32 et 33.

► La page "voyages" s'affiche mais, à la différence du voyage saisi pour une structure en EIT, le voyage enregistré figure avec le statut "à valider"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 32 sur 56



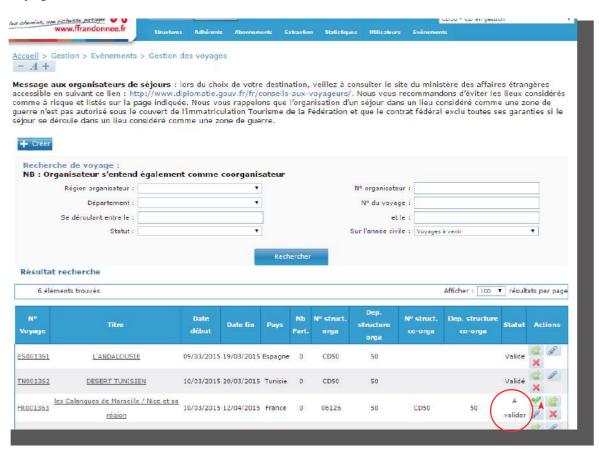
4.3.4 - Communication de l'information concernant la création du voyage :

Après création du voyage, un mail (ou courriel) d'information est adressé automatiquement :

- au "Comité co-organisateur",
- au Président du Comité co-organisateur",
- à l'ensemble des Responsables tourisme du "Comité co-organisateur",
- à la structure (association) organisatrice (si l'adresse mail de celle-ci est bien renseignée au niveau de ses coordonnées),
- au Président de la structure (association) organisatrice (si l'adresse mail de celui-ci est bien renseignée au niveau de ses coordonnées),
- au correspondant tourisme gestionnaire de voyages (son adresse courriel doit obligatoirement avoir été renseignée).

4.3.5 - Validation, ou mise en attente, du voyage par le Responsable tourisme du Comité co-organisteur

Le voyage à valider figure également dans la liste des voyages du Comité co-organisateur. Ce voyage a le statut "À valider"



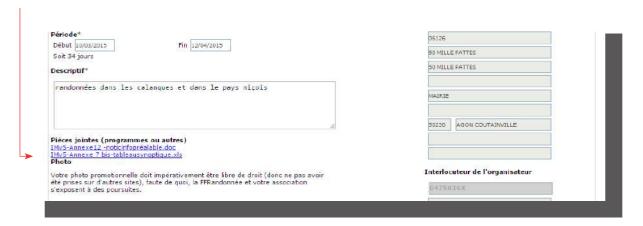
Le **Responsable tourisme** du Comité co-organisateur, désigné pour examiner ce voyage, va cliquer sur le bouton vert "**Valider**"

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 33 sur 56



▶ Le descriptif du voyage s'affiche alors à l'écran.

Le Responsable tourisme, pour procéder à l'examen du dossier, a la main sur les pièces jointes.



Deux nouveaux éléments apparaitront successivement dans le descriptif du voyage :

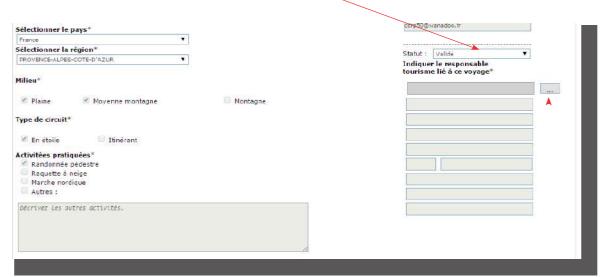
▶ Un ascenseur avec deux choix possibles : 1-

valider le voyage ou

- 2 le **mettre en attente** à cause, entre autres, d'anomalies constatées sur la notice d'information (p ex : absence des conditions d'annulations, prix de vente non précisé, etc.)
- ▶ Un cadre dans lequel vont figurer les coordonnées du Responsable tourisme désigné pour le voyage

1- Le RT peut valider le voyage

a) Positionner l'ascenseur sur le statut "validé"



b) Cliquer sur l'œil pour la désignation du RT

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 34 sur 56



► La page ci-dessous s'affiche



- c) Sélectionner, avec la coche verte, le RT désigné pour ce séjour
- ▶ Le nom du Responsable tourisme figure désormais sur le descriptif du voyage



d) Pour confirmer la validation du voyage, cliquer sur "enregistrer"



- ► Un message de confirmation s'affiche
- e) Cliquer sur "OK"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 35 sur 56



- ▶ Un nouveau message confirmant l'enregistrement des données s'affiche
- f) Cliquer sur "Fermer"



▶ Puis cliquer sur "**Retour**" en bas de la page du descriptif du voyage



La page "voyages" s'affiche et le séjour a désormais le statut "validé"



Les différents intervenants sont informés par mail, ou courriel, de la validation du voyage.

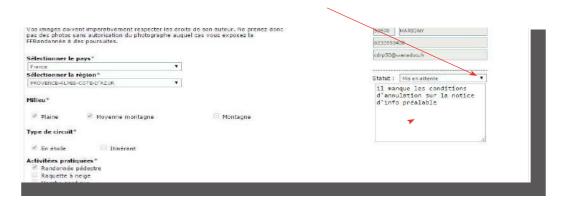
▶ Vous pouvez saisir les participants au voyage.

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 36 sur 56



2- Le RT ne peut pas valider le vovage

a) Positionner l'ascenseur sur statut "Mis en attente"



- ▶ Un cadre s'affiche sous "statut"
- \blacktriangleright
- b) Préciser dans ce cadre le motif de la mise en attente du voyage.
- c) Cliquer sur "enregistrer"



- ▶ Un message de "confirmation" s'affiche
- d) Cliquer sur "OK"
- ▶ Un message "d'information" concernant l'enregistrement des données s'affiche.
- e) Cliquer sur "Fermer"
- f) Cliquer sur "Retour"





► Le séjour a désormais le statut "Mis en attente"

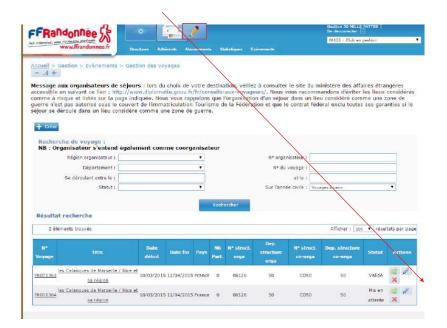


Tous les intervenants du Comité et de l'association sont alertés par mail que le voyage est mis en attente, avec le motif de la mise en attente.

Le Correspondant tourisme - gestionnaire de voyages va apporter les corrections demandées par le Responsable tourisme du Comité coorganisateur.

Pour effectuer ces corrections :

- a) Cliquer sur le bouton "modifier" du voyage concerné
- ▶ La page "descriptif du voyage" s'affiche telle que complétée à l'origine.
- b) Joindre la notice d'information corrigée.
- c) répéter les opérations définies aux pages 35 et suivantes (chapitre 5.3.4).



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 38 sur 56



5 - MODIFIER LE DESCRIPTIF D'UN VOYAGE

5.1- Date limite pour modifier le descriptif d'un voyage

La modification du descriptif d'un voyage doit être effectuée <u>au minimum 15 jours</u> avant la date de départ de ce voyage.



Si vous tentez de modifier le descriptif passé ce délai de 15 jours, le message d'erreur ci-dessous s'affichera à l'écran



5.2- Éléments ne pouvant pas être modifiés

Deux éléments ne peuvent pas être modifiés :

• Le pays du voyage

et

Le prix du voyage.

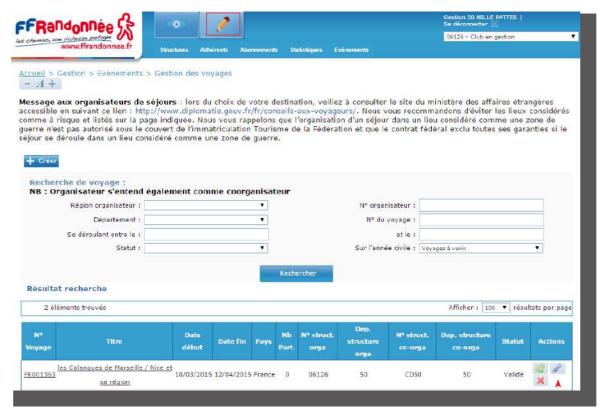
Toutefois, vous avez la main pour modifier le prix demandé au participant jusqu'à "J - 1" de la date du départ.

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 39 sur 56

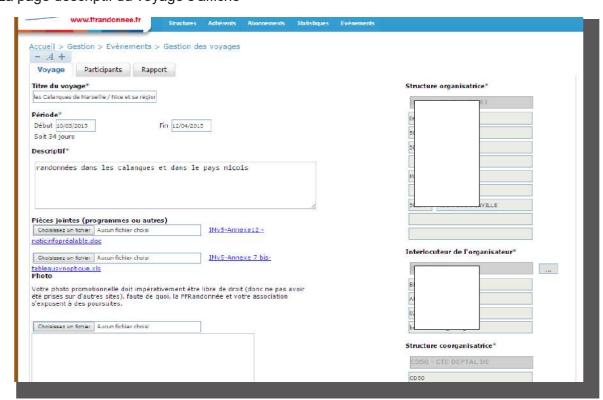


5.3- Mode opératoire pour modifier le descriptif d'un voyage

a) Ouvrir la page "Voyages" de la structure



- b) Cliquer sur le bouton "Modifier" (crayon) de la ligne du voyage concerné
- ► La page descriptif du voyage s'affiche



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 40 sur 56



- c) Vous avez maintenant la main pour effectuer les modifications souhaitées.
- d) Une fois les modifications effectuées, cliquer sur "Enregistrer"



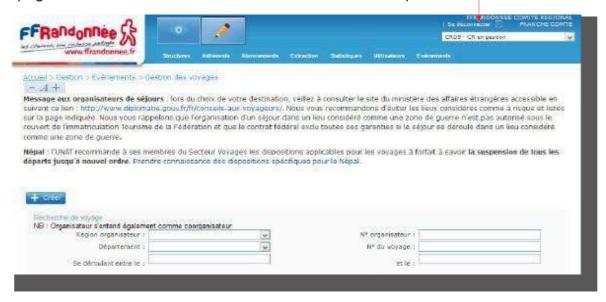
▶ Un message d'information apparait



e) Cliquer sur "Fermer", puis sur "Retour", en bas de page.



▶ La page de la structure s'affiche. Pour se déconnecter, cliquer ici



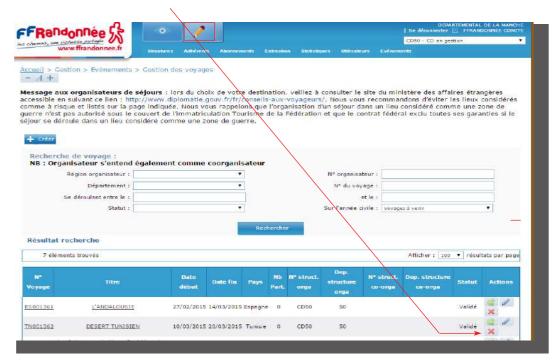
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 41 sur 56



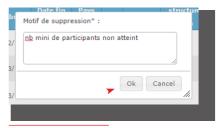
6 - ANNULER UN VOYAGE

6.1- Voyage pour lequel aucun participant n'a été saisi

- a) Se positionner sur la page "Voyages" de la structure
- b) Cliquer sur la croix de couleur rouge du voyage à annuler



▶ Un cadre "Motif de suppression" s'affiche : le compléter



- c) Puis cliquer sur "OK"
- ► Un message de confirmation s'affiche, cliquer sur "**OK**"
- Un message d'information s'affiche : cliquer sur "Fermer"
- ▶ La page "séjours" s'affiche avec le statut "Annulé" pour ce voyage



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 42 sur 56



6.2- Voyage pour lequel des participants sont déjà inscrits et saisis

a) Il faut d'abord annuler tous les participants au voyage et ce, selon la procédure définie au chapitre 11..

Sinon le message d'erreur ci-dessous s'affiche



b) Après l'annulation de l'ensemble des participants, procéder comme ci-dessus (chapitre 7.1)

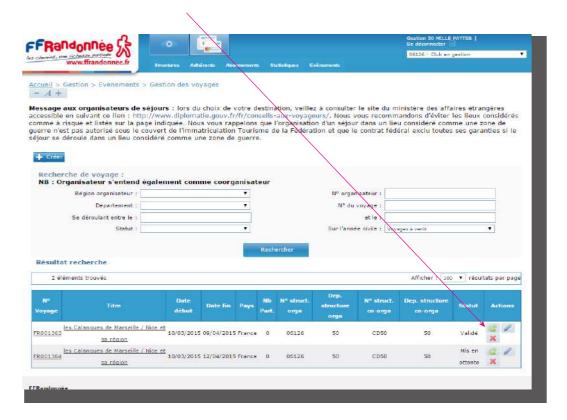
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 43 sur 56



7 - Renouveler un voyage

Cette procédure permet de réutiliser le descriptif d'un voyage déjà effectué antérieurement sans avoir à tout ressaisir.

- a) Se positionner sur la page "Voyages" de la structure
- b) Cliquer sur le bouton "renouveler" de couleur verte situé sur la ligne du voyage à renouveler



► La page du descriptif du voyage déjà effectué s'affiche.

Tous les champs sont complétés à l'exception des dates du voyage.

c) Compléter, modifier les champs qui diffèrent du voyage initial.



Les règles de saisie sont les mêmes que celles applicables à un nouveau voyage (entre autres, le délai de 15 jours à respecter avant le départ pour l'actualisation du descriptif).

d) Suivre la procédure d'enregistrement, chapitres 5.2.4 et 5.3

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 49 sur 56



8 - Saisie des participants au voyage

8.1- Quand saisir les participants?

Les participants peuvent être saisis dès que le séjour est crée et validé, jusqu'à la veuille du jour du départ. (ex : inscription de dernière minute ou remplacement).

La saisie en ligne des participants doit obligatoirement se faire en même temps que leur inscription papier et les souscriptions éventuelles des assurances optionnelles facultatives.

Attention, une fois le participant saisi, le montant de la contribution au cout de l'extension ainsi que les primes d'assurances souscrites sont dus à la Fédération. En cas d'erreur, l'organisateur a 72h pour procéder aux corrections. La contribution EIT et les primes d'assurances seront dues même si l'adhérent annule sa participation.

Également, même si le voyage est annulé, la contribution à l'immatriculation tourisme sera facturée.



Un participant "avec assurance" qui a annulé son séjour doit obligatoirement être saisi dans le système et y figurer avec le statut "annulé" (voir chapitre 11)

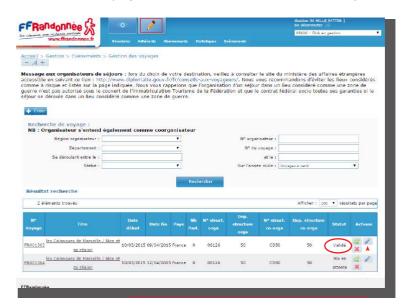
8.2- Quelles sont les personnes autorisées à inscrire les participants ?

Seuls les "Responsables tourisme" ainsi que les "Correspondants tourisme - Gestionnaires de voyages" de la structure proposant le voyage sont autorisés à inscrire les participants.

8.3- Mode opératoire

- a) Se mettre en mode "Gestion"
- b) Ouvrir la page "Voyages" de la structure
- c) Sélectionner le voyage concerné. Celui-ci doit avoir obligatoirement le statut "Validé"

d)



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 50 sur 56



- e) Cliquer sur le bouton "Modifier" (crayon) situé en bout de ligne du voyage concerné.
- ► La page "Descriptif" du voyage s'affiche



f) Cliquer sur l'onglet "Participants"

► La page d'inscription des participants s'affiche

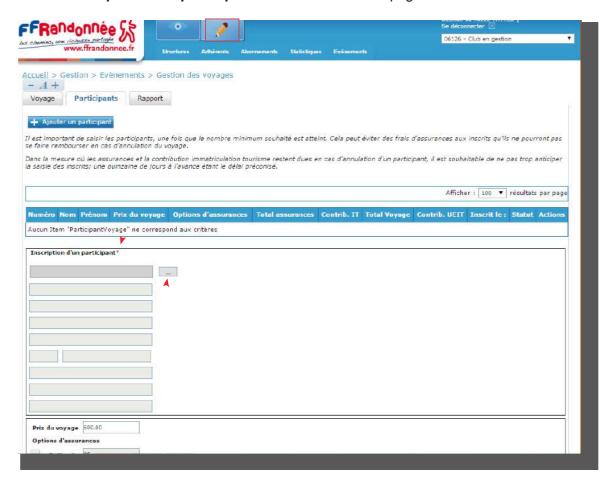


g)Cliquer sur le bouton bleu "+ Ajouter un participant"

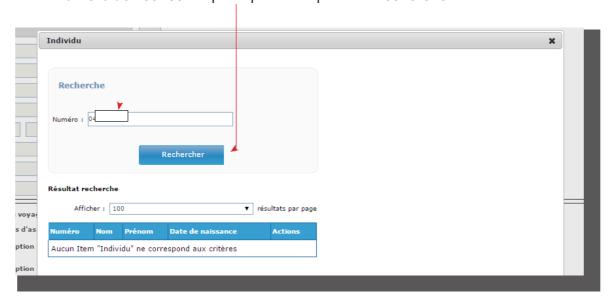
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 51 sur 56



▶ Le cadre "Inscription d'un participant" s'affiche en bas de page



- g) Cliquer sur "l'œil"
- ► La page "recherche" s'affiche
- g) Saisir le "numéro de licence" du participant et cliquer sur "Rechercher"



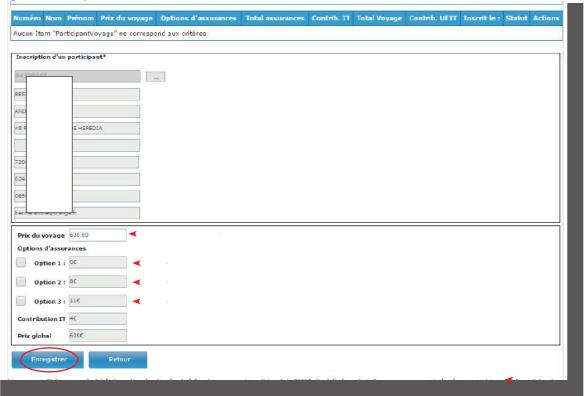
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 52 sur 56



► Les coordonnées du licencié s'affichent



- h) Cliquer sur la coche de couleur verte
- ► Les coordonnées du participant sont reportées dans le cadre "Inscription d'un partici- pant" (voir page suivante)



- i) Vous avez la main pour :
 - 1 Modifier le **prix du voyage** du participant (par ex. lorsque celui-ci opte pour une chambre individuelle, quand vous voulez lui faire bénéficier d'un tarif préféren- tiel, etc.)
 - 2 Ajouter des **options d'assurances facultatives** en cochant la, ou les, case(s) correspondante(s)
- j) Cliquer sur "Enregistrer"

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 53 sur 56



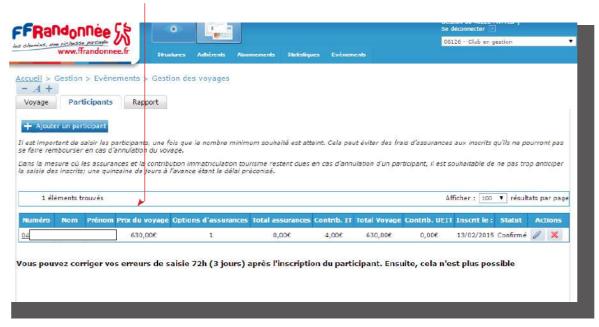
► Un message de confirmation s'affiche, cliquer sur "**OK**"



▶ Un message d'information s'affiche, cliquer sur "Fermer"



▶ Le licencié est désormais inscrit dans la liste des participants.



▶ Répéter les opérations f) à k) ci-dessus pour inscrire chaque licencié dans la liste des participants au voyage.

8.4 Anomalie de saisie pour un participant qui ne possède pas de licence avec assurance

Tout participant doit être en possession au minimum d'une licence IR ou FR,

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 54 sur 56



9 - Modifier les participants

9.1- Préambule

Quand un licencié est déjà inscrit sur la liste des participants au voyage, vous avez la possibilité de modifier le prix de son voyage (seule modification possible) et ce, jusqu'à J - 1 du jour de départ du séjour.

En cas de changement de tranche du barême arrêté par la FFRandonnée, cette modification se traduira automatiquement par un ajustement :

- du coût de la contribution à l'immatriculation tourisme et
- du tarif de l'assurance annulation/interruption de séjour et ce, dans la mesure où cette option a été souscrite <u>simultanément</u> à l'inscription au voyage.

9.2- Mode opératoire

- a) Se positionner sur la page "Voyages" de la structure
- b) Sélectionner le voyage à l'aide du bouton "Modifier" + Créer Recherche de voyage : NB : Organisateur s'entend également comme coorganisateur Région organisateur : Nº organisateur Département : N° du vovage Se déroulant entre le : et le : Sur l'année civile : Voyages à venir Résultat recherche 5 éléments trouvés Afficher: 100 ▼ résultats par page début 02/05/2015 09/05/2015 France 1 FR001365 test assurances du 10 mars CD50 50 Validé FR001366 CAP DE LA HAGUE 25/05/2015 28/05/2015 France CD50 50 FR001360 GRZ0 SUD 08/06/2015 12/07/2015 France 0 CD50 50 Validé FR001184 La presqu'île du Cotentin à pied 11/06/2015 15/06/2015 France 0 CD50 50 Validé Au pays du Mont Saint Michel et des FR001183 29/08/2015 01/09/2015 France 1 CD50 50 Valide grandes marées

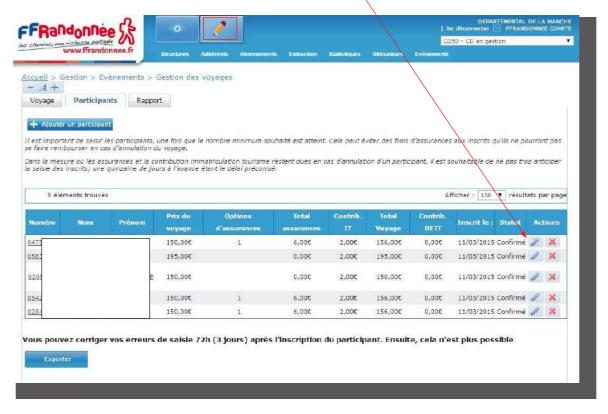
Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 55 sur 56



- ► La page "descriptif du voyage" s'affiche
- c) Cliquer sur le bouton "Participants"



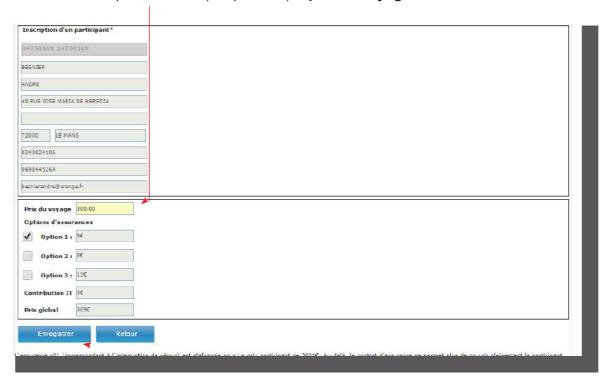
- ▶ La liste des participants inscrits au séjour s'affiche
- d) Sélectionner le participant avec le bouton "Modifier"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 56 sur 56



- ▶ L'extension "**Inscription d'un participant**" s'affiche avec les informations du licencié à modifier.
- e) Vous avez la main pour modifier (uniquement) le prix du voyage



- f) Lorsque le prix est modifié, cliquer sur "Enregistrer"
- ▶ Un message de **confirmation** s'affiche, cliquer sur "**OK**"



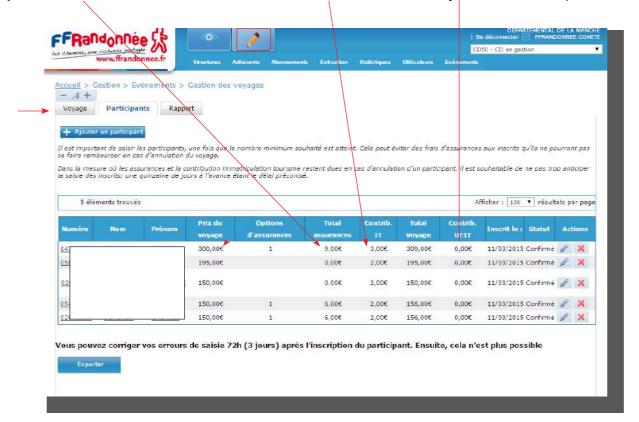
▶ Un message d'information s'affiche, cliquer sur "Fermer"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 57 sur 56



▶ Le participant est désormais inscrit avec un nouveau **prix de voyage**. Cette modification ayant entrainé un changement de tranche du barême de l'immatriculation tourisme, le **prix de l'assurance** et celui de la **contribution à l'IT** ont été ajustés en conséquence.





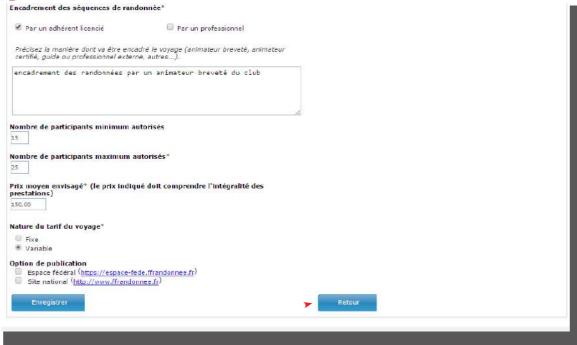
Si vous essayer d'ajouter une option assurance postérieurement à la date d'inscription du licencié, le message d'erreur ci-des- sous s'affichera à l'écran



- g) Pour revenir à la page d'accueil "**Voyages**" de la structure, cliquer sur l'onglet "**Voyages**" situé en haut de la page.
- ► La page "**Descriptif**" du séjour s'affiche (*voir page suivante*)

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 58 sur 56





- h) Cliquer sur "Retour", en bas de page
- ▶ La page d'accueil voyages de la structure s'affiche.

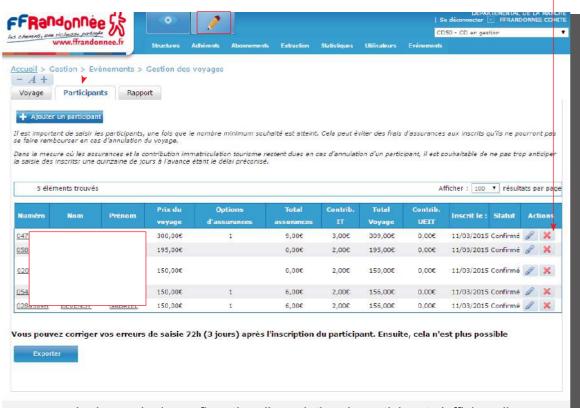
Cliquer sur "Se déconnecter" pour se déconnecter. **FFRandonnée** CD50 - CD en gestion Accueil > Gestion > Evenements > Gestion des voyages - A+ Message aux organisateurs de séjours : lors du choix de votre destination, veillez à consulter le site du ministère des affaires étrangères accessible en suivant ce lien : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/. Nous vous recommandons d'éviter les lieux considérés comme à risque et listés sur la page indiquée. Nous vous rappelons que l'organisation d'un séjour dans un lieu considéré comme une zone de guerre n'est pas autorisés sous le couvert de l'immatriculation Tourisme de la Fédération et que le contrat fédéral exclu toutes ses garanties si le séjour se déroule dans un lieu considéré comme une zone de guerre. Recherche de voyage : NB : Organisateur s'entend également comme coorganisateur Région organisateur : N° organisateur Département : Se déroulant entre le : et le : Sur l'année civile : Voyages à venir Statut : Résultat recherche 5 éléments trouvés Afficher: 100 ▼ résultats par page Date fin Pays Part. début FR001365 test assurances du 10 mars 02/05/2015 09/05/2015 France 1 CD50 50 Valide CAP DE LA HAGUE 25/05/2015 28/05/2015 France 5 FR001366 GR20 SUD 08/06/2015 12/07/2015 France 0 Validé FR001360 CD50 50 La presqu'île du Cotentin à pied 11/06/2015 15/06/2015 France 0 Validé

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 59 sur 56

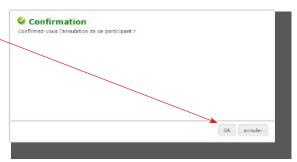


10 - Annuler un participant

- a) Ouvrir la page "Participants" du voyage
- b) Cliquer sur la **croix** située en bout de ligne du participant à annuler



► Un message de demande de confirmation d'annulation du participant s'affiche, cliquer sur "OK"



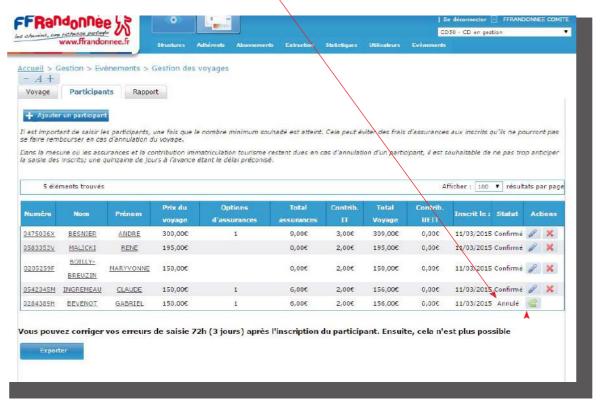
▶ Un message confirmant l'annulation s'affiche, cliquer sur "Fermer"



Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 60 sur 56



Le participant a désormais le statut "Annulé" sur la liste des participants.



<u>Remarque</u>: en cas d'erreur de saisie, vous disposez de 72h pour revenir sur votre intervention en cliquant sur le bouton "Renouvellement" de couleur verte



ATTENTION

a contribution à l'immatriculation tourisme ainsi que le prix des assurances souscrites restent dus pour les participants ayant le statut "Annulé"

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 61 sur 56



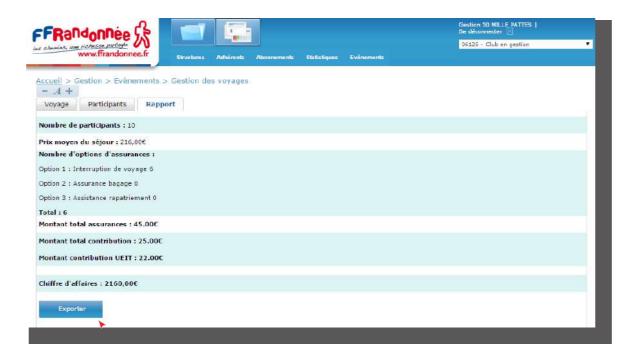
11.1- Consulter le rapport de voyage

▶ Le rapport de voyage est consultable dès que le séjour a le statut "validé"

Cliquer sur l'onglet "Rapport"



► Le rapport de voyage s'affiche



Cliquer sur le bouton "Exporter", en bas de page

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 62 sur 56

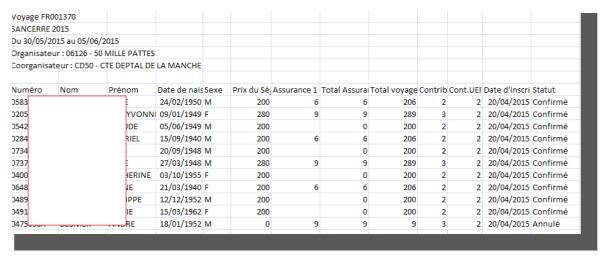


L'entête du fichier Excel s'affiche au bas à gauche de la page "Rapport" ; cliquer dessus

11.2- Exporter les informations contenues dans le rapport de voyage



▶ Le fichier Excel comportant les informations des participants s'affiche



Ce fichier peut être enregistré et utilisé comme tout fichier Excel, en fonction des renseignements que l'on souhaite exploiter.

Annexe 15 MAJ 07/2025 Page 63 sur 56